

CGV ABC BATEAU ECOLE
Port Deauville – 1 Quai des Marchands – 14800 DEAUVILLE

- Art 1: L'annulation d'une inscription du fait du candidat ne donne lieu à aucun remboursement. L'inscription est valable un an à partir de la date d'enregistrement.
- Art 2: Le paiement s'entend à 100% le jour de l'inscription.
- Art 3: Le dossier constitué pour le ou les permis est valable 6 mois. Au delà, le candidat sera tenu de reconstituer un dossier complet (timbres, photos, etc...). Ce dossier devra être impérativement déposé chez ABC BATEAU ECOLE au moins 8 jours avant la date de stage choisi. Sans dossier complet, le candidat ne peut prendre de cours.
- Art 4 : Lorsqu'une formation est prise en stage 1 Journée ou stage Week End, la date choisie ne peut plus être changée en deçà de 10 jours avant le début du stage, dans le cas d'un changement dans cette période, la somme de 100 € sera à régler par le candidat à l'École.
- Art 5: Toute absence au stage 1 journée entrainera une réinscription de 120 €.
- Art 6: Toute absence au stage Week End entrainera une réinscription de 300 €.
- Art 7: Toute absence à l'examen entrainera une réinscription de 120 €, en plus des timbres fiscaux correspondant aux droits d'examen, au tarif en vigueur.
- Art 8: Les candidats n'étant pas reçu à l'examen auront 100 € de frais de représentation à régler et à fournir les timbres fiscaux correspondant aux droits d'examen, au tarif en vigueur.
- Art 9: ABC BATEAU ECOLE se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'inscription à une session d'examen. Le report de celle-ci se fera en accord avec le candidat.
- Art 10: L'annulation d'une réservation d'une date d'examen du fait du candidat entraînera 100 € de frais en sus à régler lors de la prochaine réservation.
- Art 11: Tout candidat inscrit à ABC BATEAU ECOLE de Deauville ayant commencé sa formation et désirant la poursuivre dans un autre centre de ABC BATEAU ECOLE sera tenu de régler au centre concerné la somme forfaitaire de 100 € n'incluant pas les cours de conduite.
- Art 12: Tout candidat inscrit en stage Week-end ou Semaine ne pourra suivre une deuxième fois ce stage, en cas d'échec ou d'absence à l'examen. La formation se poursuivra alors avec une autre méthode (cours E-learning, ou en cours particuliers).
- Art 13: Les cours ne peuvent être pris que si le dossier est complet, le livret du candidat doit toujours être présenté à l'école.
- Art 14: Le candidat au permis bateaux inscrit chez ABC BATEAU ECOLE, est automatiquement couvert par une assurance pendant les cours.
- Art 15: L'inscription inclus une formation théorique jusqu'à obtention du permis dans la limite d'un an de cours; le candidat peut prendre autant de cours collectifs de théorie qu'il le désire. Le planning de cours étant disponible sur demande.
- Art 16: Les permis définitifs sont envoyés directement au domicile du candidat par les administrations concernées.
- Art 17: Les cours de conduite sont obligatoirement réservés à l'avance par le candidat. Si le cours est annulé par le candidat moins de 72 heures ouvrées avant la date, le cours reste dû.
- Art 18: Une date d'examen ne peut être réservée que si le dossier complet est déposé chez ABC BATEAU ECOLE.
- Art 19: Un candidat ne pourra pas passer son examen dans le cas où son inscription n'est pas réglée intégralement.
- Art 20: ABC BATEAU ECOLE se réserve le droit d'annuler un stage de formation dans le cas où l'effectif de celui-ci ne dépasse pas 5 personnes.
- Art 21: En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal de Commerce de Caen.